

Fonds de dotation Cordouan

Conseil d'administration d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 decembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

Fonds de dotation Cordouan

Exercice clos le 31 decembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En execution de la mission qui nous a ete confiee par votre assemblee generale, nous avons effectue l'audit des comptes annuels du fonds de dotation Cordouan relatifs a l'exercice clos le 31 decembre 2025, tels qu'ils sont joints au present rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des regles et principes comptables français, reguliers et sinceres et donnent une image fidele du resultat des operations de l'exercice ecoule ainsi que de la situation financiere et du patrimoine du fonds de dotation a la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Referentiel d'audit

Nous avons effectue notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les elements que nous avons collectes sont suffisants et appropries pour fonder notre opinion.

Les responsabilites qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquees dans la partie « Responsabilites des commissaires aux comptes relatives a l'audit des comptes annuels » du present rapport.

Independance

Nous avons realise notre mission d'audit dans le respect des regles d'independance prevues par le code de commerce et par le code de deontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la periode du 1er janvier 2025 a la date d'emission de notre rapport.

Justification des appreciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives a la justification de nos appreciations, nous vous informons que les appreciations les plus importantes auxquelles nous avons procede, selon notre jugement professionnel, ont porte sur le caractere approprie des principes comptables appliques, sur le caractere raisonnable des estimations significatives retenues et sur la presentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'affectation des ressources.

Les appreciations ainsi portees s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arretes dans les conditions rappelees precedemment, et de la formation de notre opinion exprimee ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des elements de ces comptes annuels pris isolement

Verification du rapport d'activite et des autres documents adresses aux membres du conseil d'administration

Nous avons egalement procede, conformement aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux verifications specifiques prevues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation a formuler sur la sincerite et la concordance avec les comptes annuels des informations donnees dans le rapport d'activite du conseil d'administration et dans les autres documents adresses aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financiere et les comptes annuels.

Responsabilites de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au secretaire d'etablir des comptes annuels presentant une image fidele conformement aux regles et principes comptables franais ainsi que de mettre en place le controle interne qu'elle estime necessaire a l'etablissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou resultent d'erreurs.

Lors de l'etablissement des comptes annuels, il incombe au secretaire d'evaluer la capacite du fonds a poursuivre son exploitation, de presenter dans ces comptes, le cas echeant, les informations necessaires relatives a la continuite d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuite d'exploitation, sauf s'il est prevu de liquider le fonds ou de cesser son activite.

Les comptes annuels ont ete arretes par votre conseil d'administration.

Responsabilites des commissaires aux comptes relatives a l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond a un niveau eleve d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit realise conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systematiquement detecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou resulter d'erreurs et sont considerees comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre a ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumule, influencer les decisions economiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme precise par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas a garantir la viabilite ou la qualite de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit realise conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et evalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou resultent d'erreurs, definit et met en œuvre des procedures d'audit face a ces risques, et recueille des elements qu'il estime suffisants et appropries pour fonder son opinion. Le risque de non-detection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus eleve que celui d'une anomalie significative resultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses declarations ou le contournement du controle interne ;
- il prend connaissance du controle interne pertinent pour l'audit afin de definir des procedures d'audit appropriees en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacite du controle interne ;
- il apprecie le caractere approprie des methodes comptables retenues et le caractere raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprecie le caractere approprie de l'application par le bureau de la convention comptable de continuite d'exploitation et, selon les elements collectes, l'existence ou non d'une incertitude significative liee a des evenements ou a des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacite de la societe a poursuivre son exploitation. Cette appreciation s'appuie sur les elements collectes jusqu'a la date de son rapport, etant toutefois rappele que des circonstances ou evenements ulterieurs pourraient mettre en cause la continuite d'exploitation. S'il conclut a l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou,

si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec reserve ou un refus de certifier ;

- il apprecie la presentation d'ensemble des comptes annuels et evalue si les comptes annuels refletent les operations et evenements sous-jacents de maniere a en donner une image fidele.

Paris, le 15 juin 2026, Le Commissaire aux Comptes

SOGECA AUDIT PARIS
Representee par Alice DUBERNET



Fonds de dotation Cordouan

Conseil d'administration d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 decembre 2025

Rapport special du commissaire aux comptes

Sur les conventions reglementees

Fonds de dotation Cordouan

Exercice clos le 31 decembre 2025

Rapport special du commissaire aux comptes sur les conventions reglementees

Aux Membres,

En notre qualite de commissaire aux comptes de votre Fonds de dotation, nous vous presentons notre rapport sur les conventions reglementees.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont ete donnees, les caracteristiques et les modalites essentielles des conventions dont nous avons ete avises ou que nous aurions decouvertes a l'occasion de notre mission, sans avoir a nous prononcer sur leur utilite et leur bien-fonde ni a rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprecier l'interet qui s'attachait a la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estime necessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative a cette mission.

Conventions soumises a l'approbation de l'organe deliberant

Nous vous informons que le fonds a reçu la somme de 50 000 euros de la part de la societe Kefen dont Mr Jean Clavel est President sur l'annee 2025. Cette convention est a soumettre a l'approbation de l'organe deliberant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Paris, le 15 juin 2026,

Le Commissaire aux Comptes

SOGECA AUDIT PARIS
Representee par Alice DUBERNET



	Brut	AmortissementsDépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits assimilés	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes	1	0	1	1
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immob. en cours / Avances et acomptes	0	0	0	0
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Participations et créances rattachées	0	0	0	0
TIAP & autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Total I	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	0	0	0	0
Matières premières et autres approv.	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances	0	0	0	0
Usagers et comptes rattachés	0	0	0	0
Créances reçues par leg ou donations	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	26 483,65	0	26 483,65	19 456,15
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
Total II	26 483,65	0	26 483,65	19 456,15
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	0
Prime de remboursement des obligations (IV)	0	0	0	0
Ecarts de conversion - Actif (V)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	26 483,65		26 483,65	19 456,15

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	15 000,00	15 000,00
Première situation nette établie	0	0
Fonds statutaires	15 000,00	15 000,00
Dotations non consommables	0	0
Autres fonds propres sans droit de reprise	0	0
Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Fonds statutaires avec droit de reprise	0	0
Autres fonds propres avec droit de reprise	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	1 456,15	15 093,45
Excédent ou déficit de l'exercice	7 027,50	16 549,60
Situation nette (sous-total)	23 483,65	16 456,15
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
Total I	23 483,65	16 456,15
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	0	0
Total II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
Total III	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	0	0
Découverts et concours bancaires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 000,00	3 000,00
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
Total IV	3 000,00	3000
Ecarts de conversion - Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	26 483,65	19 456,15

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Simple : Variation en valeur
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	-	-	-
Ventes de biens et de services	-	-	-
Ventes de biens	-	-	-
Ventes de prestations services	-	-	-
Produits de tiers financeurs	-	-	-
Concours publics et subventions d'exploitation	-	-	-
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable	50 000,00	70 000,00	20 000,00
Ressources liées à la générosité du public	-	-	-
Contributions financières	-	-	-
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	-	-	-
Utilisation des fonds dédiés	-	-	-
Autres produits	-	-	-
Total I	50 000,00	70 000,00	20 000,00
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	-	-	-
Variations de stock	-	-	-
Autres achats et charges externes	3 477,50	3 296,40	181,10
Aides financières	39 495,00	50 154,00	10 659,00
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Salaires et traitements	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	-	-	-
Dotations aux provisions	-	-	-
Reports en fonds dédiés	-	-	-
Autres charges	-	-	-
Total II	42 972,50	53 450,40	10 477,90
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	7 027,50	16 549,60	79 425,00
PRODUITS FINANCIERS			
De participation	-	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
Repr. / provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-	-
Différences positives de change	-	-	-
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement	-	-	-
Total III	-	-	-
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-	-
Différences négatives de change	-	-	-
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement	-	-	-
Total IV	-	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-	-	-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	7 027,50	16 549,60	9 522,10
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	-	-	-
Sur opérations en capital	-	-	-
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	-	-	-
Total V	-	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	-	-	-
Sur opérations en capital	-	-	-
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions	-	-	-
Total VI	-	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-	-
Total des produits (I + III + V)	50 000,00	70 000,00	20 000,00
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	42 972,50	53 450,40	10 477,90
EXCEDENT OU DEFICIT	7 027,50	16 549,60	9 522,10
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature	-	-	-
Prestations en nature	-	-	-
Bénévolat	-	-	-
TOTAL	-	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature	-	-	-
Mise à disposition gratuite	-	-	-
Personnel bénévole	-	-	-
TOTAL	-	-	-

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS DU FONDS DE DOTATION CORDOUAN

L'exercice social clos le 31/12/2025 du fonds de dotation a une durée de 12 mois

Le total du bilan avant affectation du résultat est de 26 483,65€

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Le fonds de dotation a pour objet dans un cadre non-lucratif, de soutenir et développer lui même:

de soutenir toute action présentant un caractère d'intérêt général dans le domaine culturel (art, culture, patrimoine), de la solidarité (social, famille et humanitaire) et de l'éducation.

Le Fonds de Dotation est administré par un Conseil d'Administration constitué de Mr Jean CLAVEL, Mr Jérôme PLANTY et Mr François ROMAIN.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06.

L'application du règlement ANC n°2022-06 n'a pas d'incidence significative sur la situation financière ni sur le résultat de l'entité.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentati on	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	15 000,00				15 000,00
Fonds propres avec droit de reprise	-		-		-
Ecart de réévaluation	-		-		-
Réserves	-		-		-
Report à nouveau	15 093,45	16 549,60			1 456,15
Excédent ou déficit de l'exercice	16 549,60	16 549,60	7 027,50		7 027,50
Situation nette	16 456,15		7 027,50	-	23 483,65
Fonds propres consommables			-		-
Subventions d'investissement			-		-
Provisions réglementées			-		-
Droit des propriétaires (commodat)			-		-
Total	16 896,35		7 027,50		23 483,65

La dotation initiale de 15 000€ a été apportée par le fondateur Mr Jean CLAVEL

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact.non parvenues	3 000,00
Dettes provis.pr congés à payer	
Personnel - autres charges à payer	
Etat - autres charges à payer	
Total	3 000,00